

## FICHE COMPLEMENTAIRE DU DOSSIER BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport



### PIECES ET DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

- 2 photos d'identités (dont une à coller sur la première page de ce dossier)
- Un CV
- Une copie de l'une des attestations de formations relative au secourisme (AFPS, PSC1, PSE, AFGSU, STT)
- Une copie R/V de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Une copie de votre carte ou attestation de sécurité sociales
- Les copies de votre (ou de vos) diplôme(s)
- Une copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (concerne les personnes de moins de 25 ans)
- En cas d'une reconnaissance en tant que travailleurs handicapé un avis favorable de la MDPH ou de la CDAPH
- Une lettre de motivation de 2 pages minimum** présentant votre projet personnel et/ou professionnel qui justifie votre désir d'intégrer cette formation et sa mention « éducation à l'environnement vers un développement durable »
- Les justificatifs de vos expériences dans l'animation (attestations ou certificats de travail)**
- Un dossier (2 à 4 pages) retraçant vos différents expériences** bénévole ou salarié en matière d'animation (public, type de structure, poste occupé, types d'activités encadrées...)

*Ces documents seront présentés à l'occasion d'un entretien lors des sélections.*

### Dossier à retourner dès que possible à :

**CPIE Bresse du Jura**

**18 rue des 2 ponts**

**39230 SELLIERES**

**Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à nous contacter :**

**Véronique BRETON**

**03.84.85.18.00**

[formation@cpie-bresse-jura.org](mailto:formation@cpie-bresse-jura.org)



**BRESSE DU JURA**

## Conditions d'accès à la formation BPJEPS

### **Exigences préalables :**

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour objectifs que le candidat possède les prérequis pour accéder à la formation.

**1. Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme suivante :**

- AFPS ou PSC1
- PSE1 ou PSE2 encours de validité
- AFGSU de niveau1 ou 2 en cours de validité
- STT en cours de validité

**2. Justifier d'une expérience d'animation professionnelle ou bénévole auprès d'une groupe d'une durée minimale de 200h au moyen d'attestations délivrées par la/les structures d'accueil. Constituer un dossier récapitulant son expérience en tant que bénévole ou professionnel dans le champ de l'animation.**

**3. Produire une lettre expliquant ses motivations à entrer en formation BPJEPS**

### **Tests de sélections :**

- une épreuve écrite (QCM + analyse d'images)
- un entretien avec un jury portant sur l'expérience du candidat et ses motivations pour la formation

### **Etes-vous titulaire du :**

- BAFA
- BAFD
- CQP
- BAPAAT
- AMP
- DEAES
- CAP petite enfance
- Diplôme de niveau IV (bac) ou plus – Lequel : .....

Pour justifier de 200h de pratique de l'animation (bénévole ou professionnelle), remplir le tableau suivant :

<b>Nature de l'expérience</b>	<b>Durée en jours et/ou en heures</b>	<b>Lieu (Nom et coordonnées de la structure d'accueil / employeur)</b>	<b>Nature de la pièce justificative (à joindre au diplôme)</b>
Ex. Animateur périscolaire	20h/semaine /6 mois	Accueil de loisirs de ...	Contrat de travail